

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DELIBERATION

92 92 71

PRESENTS 55
POUVOIRS Suppléants 2
POUVOIRS Titulaires 14
ABSENTS 21

Vote Pour : 70
Vote Contre : 0
Abstention : 1

Date de la Convocation

26 MARS 2024

Date d'Affichage

26 MARS 2024

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jacques BROS à Ludovic RAU, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Muriel GEFFRIER à Nicolas GERAUD, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY à Dominique HIRISSOU, Christian LONQUEU à Pierre TRANIER, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Thierno BAH, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Marie MONTELS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°60_2024

ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 27- Affectation des résultats 2023 du Budget Eau sur le Budget primitif Eau 2024

Exposé des motifs

Le compte administratifs 2024 ayant été arrêté, il y a lieu de consacrer la reprise définitive des résultats tels qu'exposés ci-dessous :

EAU			
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2023	224 590,74
	RECETTES	CA 2023	526 275,12
	RÉSULTAT		301 684,38
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2023	360 436,53
		RAR	141 621,40
		Total CA 2023 (avec RAR)	502 057,93
	RECETTES	CA 2023	378 782,20
		RAR	-
		Total CA 2023 (avec RAR)	378 782,20
	RÉSULTAT sans RAR		18 345,67
	RÉSULTAT avec RAR		- 123 275,73
	RÉSULTAT 001 R à reporter sur 2024		18 345,67
AFFECTATION compte 1068			123 275,73
RÉSULTAT 002 à reporter sur 2024			178 408,65

Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2023 du budget Eau,

Vu l'avis du comptable public,

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 27 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (Abstention de Julien BACOU) :

- **décide d'effectuer** la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2024 (N+1)
à la ligne 001 excédent reporté **18 345.67 €**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2024 (N+1) au
compte budgétaire 1068 **123 275.73 €**

Report à nouveau inscription au budget primitif 2024 (N+1)
à la ligne 002 excédent reporté **178 408.65 €**

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **22 AVR. 2024**

- publication - mise en ligne
Le **22 AVR. 2024**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS





Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024



ID : 081-200066124-20240408-60_2024-DE